



Saint Vincent de Barbeyrargues

P.L.U.

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1

Approuvée 03/06/2019

Bilan de la mise à disposition du dossier Projet

Rappels du Contexte / Déroulé de la Procédure

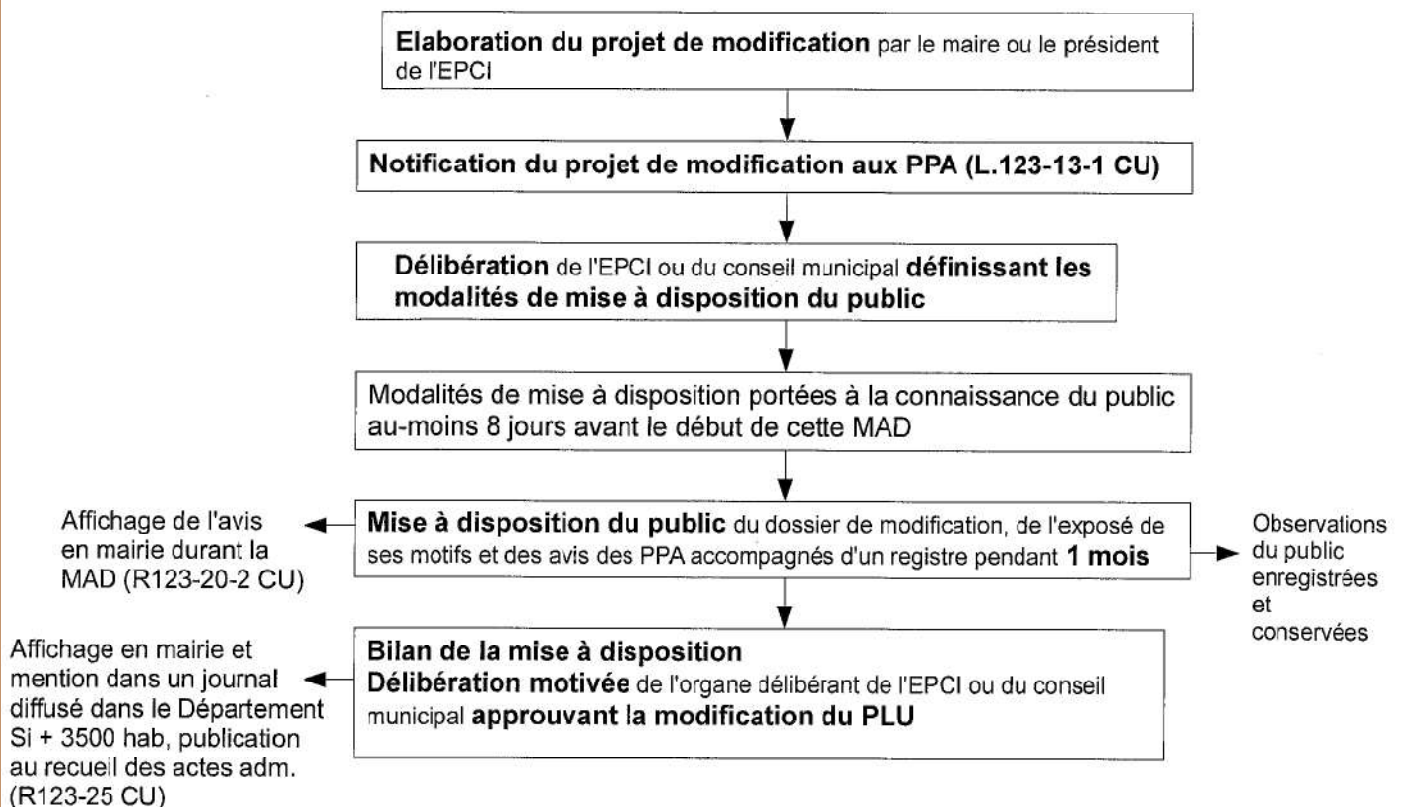
La Commune de St Vincent de Barbeyrargues a approuvé son Plan Local d'Urbanisme le 20 Février 2017 mais des ajustements sont nécessaires concernant :

- Des OAP,
- Le règlement,
- La prise en compte de l'étude pluviale réalisée en 2017 et approuvée par le Conseil Municipal le 12 Mars 2018.

Le projet de modification simplifiée N°1 qui a été élaboré porte sur ces ajustements.

Le déroulé de la procédure de modification simplifiée est exposée ci après.

Déroulé de la procédure de modification simplifiée



Les Personnes Publiques Associées (PPA) se sont vu notifier ce projet le 12 Février 2019.

Les destinataires ont été :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie (AR le 26 Février),
- La DREAL Languedoc Roussillon (AR le 19 Février),
- EDF GDF Montpellier (AR le 14 Février),
- La DRAC (AR le 13 Février),
- Le SDIS (AR le 14 Février),
- La DD de la Protection civile (AR le 14 Février),
- L'ARS Occitanie (14 Février),
- RTE (14 Février),
- La DR des Télécommunications (AR 14 Février),
- La DDTM (AR le 14 Février),
- Hérault Transport (AR 14 Février),
- La CCGPSL (AR 14 Février),
- La Chambre des Métiers (AR 14 Février),
- La Chambre d'Agriculture (AR 14 Février),
- Le CD 34 (AR 14 Février),
- Le CRPF (AR 14 Février),
- L'INAO (AR 14 Février),
- La Région Occitanie (AR 14 Février),

Le Conseil Municipal réuni le 11 Février 2019 a délibéré sur les modalités de la mise à disposition :

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST VINCENT DE BARBEYRARGUES**

Séance du 11 février 2019

Convocation du 4 février 2019

N° 11-02-2019/01

L'an Deux Mil Dix-neuf et le Onze Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de ST VINCENT DE BARBEYRARGUES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Véronique TEMPIER, Maire.

Nombre de Conseillers **Présents** : Mmes V. TEMPIER, D. PALLARES, C. DELAVOIE, L. GOT, A. COULERIE, A. TASSIN, Annie SAUVAIRE,
En exercice : 15 Mrs F.CAUSSIL, H. PELLETIER, J. CAMMAL, JP. NÉDELLEC,
Présents : 11 **Absents** : Mr E. DENEVE, C. LUGAGNE, B. GIRARDOT, Antoine
Votants : 11 POUR SAUVAIRE (procuration donnée à L. GOT)
01 ABSTENTION **Secrétaire** : Monsieur Jean-Pierre NEDELLEC.

Objet : Modification simplifiée n°01 du Plan Local d'Urbanisme de Saint Vincent de Barbeyrargues : modalités de mise à disposition du public.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de modification simplifiée n°01 du Plan Local d'Urbanisme est terminé et qu'il convient d'engager la mise à disposition au public.

Pour ce faire, il faut déterminer les modalités de mise à disposition et Madame le Maire propose les modalités suivantes :

- Une consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) du 12 Février au 13 Mars 2019,
- Une mise à disposition du public (MAD) du 18 Mars au 19 Avril 2019 avec :
 - Affichage 8 jours avant le début de la MAD (date prévisionnelle 18 Mars 2019),
 - Parution d'un article dans le bulletin municipal,
 - Parution d'un article dans le journal Midi Libre,
 - Parution d'un article sur le site internet de la Commune,
 - Dossier papier sur une table dans le hall de la Mairie,
 - Dossier numérique sur un lien sur le site internet de la Commune,
 - Les remarques pourront être formulées sur le registre disponible à l'accueil de la Mairie, par courrier, par messagerie sur le contact du site internet de la Commune ou à l'adresse mail mairie.st.vincent@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Le Maire, et après en avoir délibéré,

◆ **DETERMINE** les modalités de mise à disposition du public de 18 mars au 19 avril 2019 comme suit :

- Affichage 8 jours avant le début de la MAD (date prévisionnelle 18 Mars 2019),
- Parution d'un article dans le bulletin municipal,
- Parution d'un article dans le journal Midi Libre,
- Parution d'un article sur le site internet de la Commune,
- Dossier papier sur une table dans le hall de la Mairie,
- Dossier numérique sur un lien sur le site internet de la Commune,
- Les remarques pourront être formulées sur le registre disponible à l'accueil de la Mairie, par courrier, par messagerie sur le contact du site internet de la Commune ou à l'adresse mail mairie.st.vincent@wanadoo.fr

◆ **DIT QUE** la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus,

Pour extrait conforme.

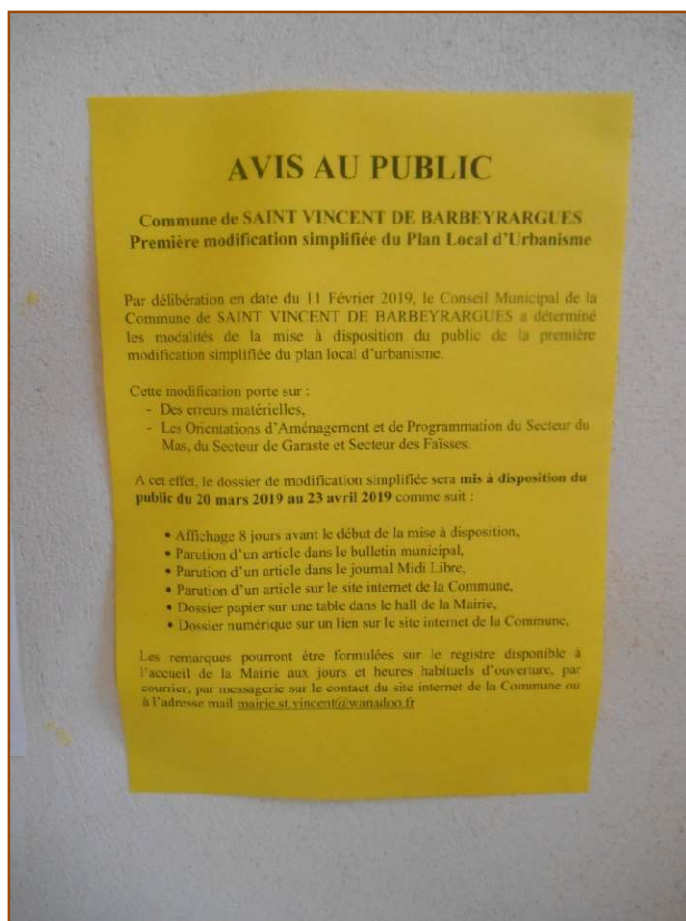
Madame le Maire,

Véronique TEMPIER



Les modalités de la Mise A Disposition ont été communiquées au public :

- Par affichage 8 Jours avant le début de la MAD :



- Par parution d'un article dans le Bulletin Municipal du 15 Mars 2019 :

URBANISME

● Plan Local d'urbanisme (PLU) : Informez-vous !

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en modification simplifiée. Les modifications portent sur des erreurs matérielles, les OAP du Mas, de Garaste et des Faïsses. Le dossier est consultable du 20 Mars au 23 Avril 2019 inclus et un registre est à la disposition des particuliers pour leurs remarques. Le projet de modification est également consultable via le site internet www.saintvincentdebarbeyrargues.fr. Voir point N° 2 du Compte rendu du 11/2/2019 en pages centrales.

Déroulé de la procédure de modification simplifiée

```

graph TD
    A[Elaboration du projet de modification par le maire ou le président de l'EPCI] --> B[Notification du projet de modification aux PPA (L.123-13-1 CU)]
    B --> C[Deliberation de l'EPCI ou du conseil municipal definissant les modalites de mise a disposition du public]
    C --> D[Modalites de mise a disposition portees a la connaissance du public au-moins 8 jours avant le debut de cette MAD]
    D --> E[Mise a disposition du public du dossier de modification, de l'expose de ses motifs et des avis des PPA accompagnés d'un registre pendant 1 mois]
    E --> F[Deliberation modifiee de l'organe deliberant de l'EPCI ou du conseil municipal approuvant la modification du PLU]
    E --> G[Observations du public enregistreées et conservées]
    
```

Affichage de l'avis en mairie durant la MAD (art L.123-13-1 CU)

Affichage en mairie et insertion dans un journal diffusé dans le Département SI + 3000 hab, publication au recueil des actes admin. (art L.25-25 CU)

Diffusion de la mise à disposition

Exemple de procédure d'élaboration d'un PLU.

V. Tempier

- Par parution d'une annonce légale dans Midi Libre :

LÉGALES

MIDILIBRE-LÉGALES.COM

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi Libre et Midi Libre Dimanche journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral.
Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,16 € ht pour 40 signes ou espaces ou 1,82 € ht le mm/col.
Contact : Midimédia Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020 –
Fax 04.67.07.69.39 – Courriel : annonces.legales@midilibre.com

AVIS PUBLICS

Avis administratif

157264

AVIS AU PUBLIC

Commune de Saint Vincent de Barbeyrargues

Première modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 11 Février 2019, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES a déterminé les modalités de la mise à disposition du public de la première modification simplifiée du plan local d'urbanisme.

Cette modification porte sur :

- Des erreurs matérielles,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du Secteur du Mas, du Secteur de Garaste et Secteur des Falaises.

A cet effet, le dossier de modification simplifiée sera mis à disposition du public du 20 mars 2019 au 23 avril 2019 comme suit :

- Affichage 8 jours avant le début de la mise à disposition,
- Parution d'un article dans le bulletin municipal,
- Parution d'un article dans le journal Midi Libre,
- Parution d'un article sur le site internet de la Commune,
- Dossier papier sur une table dans le hall de la Mairie,
- Dossier numérique sur un lien sur le site internet de la Commune.

Les remarques pourront être formulées sur le registre disponible à l'accueil de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, par courrier, par messagerie sur le contact du site internet de la Commune ou à l'adresse mail vincent@wanadoo.fr.

Consultation des marchés publics

Entreprises de nouveaux marchés s'offrant à vous !

Inscrivez-vous à notre service d'alerte gratuit et disposez des avantages offerts par midilibre-legales.com

- consultation des marchés régionaux et nationaux
- téléchargement du règlement des consultations
- téléchargement DGF
- dépôt de candidatures
- et/ou offre dématérialisée

L'auton

Parution lundi, me

Rédigez votre peti

(En majuscule, sans abréviation)

Choisissez votre fo

(Tarifs T.T.C. - 5 lignes + intern

- Par parution sur le site internet de la Commune :

Publication sur le site internet de la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues

The screenshot shows a web browser window displaying the official website of the commune of Saint Vincent de Barbeyrargues. The page is titled 'Publication sur le site internet de la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues'. The main content area is under the 'Actualités' (News) tab, which is highlighted in orange. A specific news item, 'Modification simplifiée n°1 du PLU de Saint Vincent de Barbeyrargues', is highlighted in purple. The text of this announcement is visible, detailing the council's decision on February 11, 2019, regarding the simplified modification of the Local Urban Plan (PLU). It lists the types of errors being corrected and the various ways the public can access the documents (display, bulletin, journal, website, paper dossier, digital dossier). The page also includes a sidebar with other news items and a footer with contact information and a copyright notice for 2019.

- Le dossier papier a été déposé tout le long de la MAD sur une table dans la hall de la Mairie,
- Le dossier numérique était téléchargeable à partir du site internet,
- Des remarques ont été formulées sur le registre, les courriers et mails reçus sont collés dans le registre.

Bilan de la Mise A Disposition

La Mise A Disposition (MAD) s'est déroulée du 20 Mars au 23 Avril 2019 inclus.

Le dossier de MAD comprenait :

- Le dossier de projet,
- Le rapport de présentation,
- Les photocopies des avis des PPA et l'attestation du SMGC.

Les avis et remarques formulées sont consignés :

- Dans une pochette pour les avis des PPA,
- Dans le registre de la MAD.

Ces avis et remarques sont synthétisés dans tableau suivant :

Pour les avis des PPA	
CD34	Avis Favorable
INAO	Pas de remarque
ARS	Produire une attestation du SMGC → <i>attestation produite</i>
Région Occitanie	Accusé de réception
Pour les courriers et mails du registre	
M. Got	Sujet : OAP de Garaste - nombre de logements
GGL Aménagement	Sujet : OAP du Mas – emplacements réservés, accès, réseaux, implantation des piscines.
M. et Mme Jimenez	Sujet : Zone UB – Zonage d'assainissement
M. et Mme Ferraton Et Mme Nicolas	Sujet : parcelle AH 54
Mme Mourzelas	Sujet : OAP les Faïsses - réhabilitation de fossé
M. Garcia	Sujet : Zone AUh – Création d'un hôtel
M. et Mme Roméro	Sujet : élargissement du Chemin du Triadou
GGL Aménagement	Sujet : OAP le Mas – Emplacements réservés
M. Rieu	Sujet : élargissement du Chemin du Triadou
M. et Mme Boularand	Sujet : OAP les Faïsses - réhabilitation de fossé